

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MENTHONNEX-EN-BORNES

DU 10 FEVRIER 2025

Le dix février deux mille vingt cinq

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 3

Votants : Pour : 13 Contre : -

Date de convocation : 3 février 2025

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU, Christophe BALMIER, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA, Astou SOW

Absents excusés : MM. Christian LEOTY, Mickaël BAF COP, François RAGAZZONI

Procurations : M. Mickaël BAF COP à M. Olivier CHAMOT

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT assisté de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie. lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée pour cette première réunion de l'année.

M. Olivier CHAMOT est désigné, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire ou les adjoints :

Autorisations d'urbanisme (présentées par Sébastien PACCARD)

* **Permis de construire**

- M. Cédric JACQUEMOUD – 254 Route des Petits Pierres pour l'extension d'un bâtiment agricole situé « A Longeret » Route des Petits Pierres

* **Déclaration Préalable de Travaux**

- M. BENEDETTI Jérôme – 76 Route de Chez les Maitres pour l'aménagement d'un local existant en habitation

- M. Mme DA COSTA Jessy et Karen – 141 Chemin de Chez Bonier pour la construction d'une piscine

Soirée des vœux

Celle-ci s'est déroulée le vendredi 31 janvier dans une salle polyvalente comble.

Ce rendez-vous annuel a été l'occasion de dresser le bilan des nombreuses réalisations passées et de présenter la multitude de projets à venir pour le village.

Sylviane NOEL, sénatrice, et David RATSIMBA, conseiller départemental ont fait l'amitié de leur présence ainsi que de nombreux élus de la Communauté de Communes du Pays du Cruseilles et son

président Xavier BRAND, de même, que la brigade de gendarmerie de Cruseilles et les partenaires et entreprises qui accompagnent la commune tout au long de l'année.

Trois moments forts ont ponctué la cérémonie avec tout d'abord la remise des insignes de portedrapeaux à deux jeunes du village, Julien VILLAR (28 ans) et Elouan QUERE (15 ans) par la sénatrice Sylviane NOEL et l'adjoint Olivier CHAMOT. Une distinction qui souligne leur profond engagement citoyen.

Ensuite, Nathalie HENRY, adjointe, a mis à l'honneur Jocelyne BORNE, conseillère municipale, et l'a décorée de la médaille d'engagement associatif pour son implication bénévole et essentielle au sein de la cantine-garderie du village pendant de nombreuses années.

Enfin, Emmanuel TISSOT, conseiller municipal, a officiellement lancé la campagne d'inscription de la commune en tant que « village ambassadeur du don d'organes », marquant ainsi l'engagement du village en faveur de cette cause essentielle.

Cette soirée, très conviviale, a été ponctuée par le traditionnel hymne des Allobroges, interprété par l'Hamonica des Bornes.

Le maire remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour sa participation à l'intendance et particulièrement Jocelyne YAKOVLEFF pour son sens de l'organisation.

Présentation du CFU et du projet de budget

Désormais, le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue l'unique document budgétaire et comptable retraçant l'exécution budgétaire d'une collectivité sur un exercice. Il permet une rationalisation de l'information, notamment en évitant les redondances et un approfondissement du travail entre ordonnateur et comptable. Il fait également ressortir les excédents.

Le budget primitif détaille l'ensemble des recettes et des dépenses escomptées pour l'année 2025. Il doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Compte Financier Unique 2024, validé par le Trésor Public, fait ressortir un excédent de 790.914,70 € en fonctionnement et un déficit de 117.647,55 € en investissement soit un résultat de clôture de 673.267,15 €.

Principales réalisations de 2024 :

* acquisition immobilière (Chez Boret)	250.000 €
* pompe à chaleur de la cantine	24.000 €
* plateau surélevé au chef-lieu	23.988 €
* réseau de voirie	57.148 €
* réseau d'eau pluviale	33.478 €
* bâtiments communaux	22.777 €
* cimetière	14.304 €
* étude paysagère de l'aménagement du bourg-centre et honoraires de géomètres	24.285 €
TTC	450.000 €

Le Département et la Région ont contribué au financement à hauteur de 133.992 €.

Le montant de la compensation financière genevoise s'est élevé à 379.038 €, ce qui permet de financer l'intégralité des travaux sans recours à l'emprunt.

Le montant du capital restant dû de la dette au 31/12/2024 (SYANE) s'élève à 884.586,55 €, ce qui représente un remboursement annuel (capital + intérêts de 159.267,33 €).

La masse salariale est relativement stable avec 2.5 emplois en équivalent temps plein. A noter que la gestion des activités péri-scolaires (cantine-garderie, centre de loisirs, activités scolaires) est assurée par

des structures associatives ; par contre, le budget communal contribue à leur financement à hauteur de 42.850 €.

Le taux de la fiscalité communale demeure inchangé depuis de nombreuses années (FB : 15.75% - FNB : 23.09% - TH : 5.74%).

Principaux projets pour 2025 :

- acquisition de la salle paroissiale
- réaménagement de la place du village
- déploiement de la vidéoprotection
- entretien des bâtiments communaux, des réseaux de voirie et d'eau potable
- sécurisation des cloches de l'église
- installation de panneaux photovoltaïques à la cantine
- déplacement, renouvellement de l'aire de jeux du chef-lieu et création d'un parking
- dans la perspective du départ en retraite de la secrétaire de mairie, il est proposé de recruter un(e) agent administratif contractuel(le) en cours d'année.

Conclusion :

La volonté de contenir au mieux les dépenses de fonctionnement afin de pouvoir investir, tout en s'assurant du concours des partenaires institutionnels est réaffirmé.

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Suite à la présentation, M. Sébastien PACCARD, 1^{er} adjoint, soumet au vote l'approbation du compte Financier Unique 2024 (ci-joint délibération) qui est approuvé à l'unanimité ; le maire ne prenant pas part au vote.

Attribution d'une subvention à la cantine garderie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la cantine garderie de Menthonnex-en-Bornes est une structure associative subventionnée par la mairie.

La trésorière de l'association dresse le bilan financier de l'association qui fait apparaître un manque de trésorerie pour pallier aux dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 10.000 €.

Renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public avec ATC-FRANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'aux termes d'une convention en date du 16/02/2015, la commune a consenti à la société FPS Towers le droit d'occuper une surface de 36 m2 environ, sous la référence cadastrale : Section A parcelle 1167, sise lieu dit « Devant les Pesses » à Menthonnex-en-Bornes (74350).

Au 1^{er} janvier 2018, FPS Towers a été renommée ATC France . Une entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom.

ATC France a notamment pour objet toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites points hauts, y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites, et toute activité connexe. Le Point Haut désigne l'infrastructure passive (notamment mâts, pylône, boîtiers de raccordement, éléments de sécurité, etc...) nécessaire à l'installation et à l'exploitation desdits équipements.

ATC France qui souhaite prolonger son occupation sur le terrain propose de régulariser la présente convention d'occupation du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public avec ATC France et autorise M. le maire à signer ladite convention.

Signature d'une convention d'usage pour la gestion du Marais de la Croix avec le Syndicat de Rivières des Usses (Syr'Usses)

Le Marais de la Croix, situé sur la commune de Menthonnex-en-Bornes, possède des caractéristiques qui lui confèrent un intérêt particulier vis-à-vis de la ressource en eau (rôle de soutien d'étiage et de rétention d'eau). C'est pourquoi, il est identifié comme prioritaire pour la ressource en eau à l'échelle du bassin versant des Usses. Il abrite également des espèces et des habitats naturels remarquables.

Dans le cadre du contrat de territoire espaces naturels sensibles du Plateau des Bornes, des actions de gestion sont engagées depuis de nombreuses années sur ce site. Elles visent à maintenir un milieu ouvert de bonne qualité. Le dernier contrat de territoire s'étant achevé au 31/12/2024, le Syr'Usses (Syndicat de rivières des Usses) souhaite poursuivre ce programme d'actions, au titre de sa compétence GEMAPI. Afin de permettre la mise en œuvre de ce programme, il est proposé une convention d'usage qui cadre les modalités d'un partenariat entre la commune, propriétaire et le Syr'Usses. Les travaux prévisionnels, réalisés aux frais de Syr'Usses, consisteraient en des interventions d'entretien de la végétation (broyage ou/et bucheronnage léger) et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (débroussaillage/arrachage).

Le conseil municipal, unanime accepte et charge le maire de conclure cette convention avec le Syr'Usses.

Déplacement de l'aire de jeux du chef-lieu et renouvellement du mobilier

Suite à l'étude paysagère réalisée pour l'aménagement de la place publique, il est proposé de transférer l'espace de jeux situé entre l'église et la boulangerie dans le terrain situé en prolongement de la salle polyvalente entre la mairie et la maison BRAND.

A cet effet, il est proposé de renouveler l'équipement (les jeux). Le maire présente un devis de l'entreprise MEFRAN de 82.334,26 € TTC.

L'emplacement libéré permettra d'améliorer le stationnement par la création d'une douzaine de places de parkings.

L'assemblée, unanime, approuve le projet et charge le maire et les adjoints de sa mise en œuvre.

Négociations pour l'acquisition de la salle paroissiale

Le maire et les adjoints font état des négociations entre la paroisse et la mairie. Un accord semble possible sur la base d'un prix d'acquisition de 65.000 € et de la signature d'une convention d'utilisation des bâtiments communaux pour les activités paroissiales. M. PACCARD est chargé de faire réaliser un diagnostic amiante afin d'estimer les travaux indus et valider, ou non, le prix d'acquisition.

Divers

Syndicat Mixte du Salève

L'assemblée est informée d'un courrier de Mme le Maire de Cruseilles qui fait part de son inquiétude quant à la gouvernance et à la gestion financière du SMS et propose à l'ensemble des maires de se réunir pour échanger sur l'avenir de cette structure.

Scolaire

Mme Nathalie HENRY fait part d'inquiétudes quand à une éventuelle fermeture de classe au sein du regroupement pédagogique Menthonnex/Villy pour la rentrée de septembre 2025.

Opération « La nuit est belle »

Dans la nuit du 11 au 12 mars 2025, la plupart des communes du Genevois-Salève envisagent d'éteindre l'éclairage public afin de mieux observer la voie lactée. L'assemblée, unanime, décide de s'associer à cet évènement. ENEDIS se chargera de gérer l'extinction des points lumineux.

Repas des aînés

Mme Jocelyne YAKOVLEFF propose d'innover, en organisant une journée récréative à l'extérieur de la commune (sortie en car). L'assemblée, unanime, donne son accord de principe et charge Jocelyne de faire des propositions en conséquence.

Au terme de la réunion, Jocelyne BORNE, conseillère municipale, est honorée par Nathalie HENRY, au nom de l'ensemble du conseil municipal pour son engagement dans l'action publique, notamment, comme trésorière de la cantine-garderie, de présidente des Bornains du 3^e et de la référente de la mairie aux affaires sociales.

Enfin, Emmanuel TISSOT rappelle la décision du conseil municipal de faire de notre commune un « village ambassadeur du don d'organes » et présente à l'assemblée les panneaux qui seront installés à l'entrée de l'agglomération.

La séance est levée à 21 H 30

Secrétaire de séance
Olivier CHAMOT



Le Maire,
Guy DEMOLIS



Délibération prises lors de la séance

- Vote du Compte Financier Unique 2024
- Attribution d'une subvention à la cantine-garderie de Menthonnex-en-Bornes
- Mise à jour d'une convention d'occupation du domaine public avec ATC FRANCE